



ISLES SUR SUIPPE



BROCANTE

JEUDI 9 MAI 2024

**Permanence au centre associatif
d'isles sur suippe :**

Samedi 20 avril 10h à 12h et samedi 4 mai de 10h à 12h

Pour les riverains de la brocante :

Samedi 23 mars 10h à 12h et samedi 6 avril de 10h à 12h

10 € les 3M

Tel : 06 17 89 07 73

Fiche d'inscription au verso



ISLES SUR SUIPPE



BROCANTE

JEUDI 9 MAI 2024

**Permanence au centre associatif
d'isles sur suippe :**

Samedi 20 avril 10h à 12h et samedi 4 mai de 10h à 12h

Pour les riverains de la brocante :

Samedi 23 mars 10h à 12h et samedi 6 avril de 10h à 12h

10 € les 3M

Tel : 06 17 89 07 73

Fiche d'inscription au verso

Organisateur : Association Isles Anim' adresse : 12 bis rue de la Procession 51110 Isles sur Suiippe

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIER : Personne physique

Se déroulant le Jeudi 9 mai 2024 à ISLES SUR SUIIPPE
Je soussigné(e)

Nom :Prénom :
Né(e) leà Département :Ville :

Adresse :CP :Ville :

Tél :Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :Délivré le :Préfecture :

Immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ⇒ De ne pas être commerçant (e)
- ⇒ De ne vendre que des objets personnels et usagés 'Article L310-2 du Code de Commerce)
- ⇒ De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R321-9 du Code Pénal)

Fait àle.....Signature :

Ci-joint le règlement deeuros pour l'emplacement pour une longueur demètres.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Organisateur : Association Isles Anim' adresse : 12 bis rue de la Procession 51110 Isles sur Suiippe

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIER : Personne physique

Se déroulant le Jeudi 9 mai 2024 à ISLES SUR SUIIPPE
Je soussigné(e)

Nom :Prénom :

Né(e) leà Département :Ville :

Adresse :CP :Ville :

Tél :Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :Délivré le :Préfecture :

Immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ⇒ De ne pas être commerçant (e)
- ⇒ De ne vendre que des objets personnels et usagés 'Article L310-2 du Code de Commerce)
- ⇒ De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R321-9 du Code Pénal)

Fait àle.....Signature :

Ci-joint le règlement deeuros pour l'emplacement pour une longueur demètres.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.